

Comment gérer et organiser la pratique du VTT dans les parcs

Aménagement des sites



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Comment gérer et organiser la pratique du VTT dans les parcs

Comment gérer et organiser la pratique du VTT dans les parcs

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires

Ce guide **publié en 1993** a pour objectif d'apporter des éléments de réponses pratiques. Cette approche est réalisée dans le cadre des pratiques autorisées, sur des sentiers.

Le vélo tout terrain qu'est-ce-que c'est ?

[1 - Le marché du VTT](#)

[2 - La pratique et les pratiquants](#)

[3 - Nouveau sport ou mode](#)

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires

[gestion](#)

[parc naturel régional](#)

[vélo tout terrain](#)

[organisation](#)



Parc naturel régional du Pilat
01/01/1993

Le marché du VTT

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires

Le Vélo Tout Terrain ressemble à un vélo, mais ses gros pneus à crampons, ses 21 ou 24 vitesses, son dérailleur précis muni d'un système d'indexation, ses jantes renforcées, son guidon plat, ses freins à tirage central lui permettent de passer presque n'importe où, sous réserve bien entendu du coup de pédale de l'utilisateur et de son habileté.

Cet engin ouvre ainsi des sentiers, des sites, des sensations où le cycliste était jusque-là absent (hormis quelques cyclomoteurs passionnés).

Cette curieuse machine importée des Etats-Unis en 1983 par Stéphane HAUVETTE, connaît actuellement une montée en puissance tout à fait exceptionnelle qui soutient l'ensemble du marché du cycle.

En quelques chiffres :

En 1983	quelques dizaines de VTT importés en France
De 83 à 86	15 000 VTT vendus
87	45 000 VTT vendus
88	180 000 VTT vendus
89	500 000 VTT vendus
90	1 200 000 VTT vendus
91	1 000 000 VTT vendus

Actuellement, Outre Atlantique, le VTT représente plus de 50 % des ventes. Ce marché est alimenté, pour plus de la moitié, par l'exportation, Peugeot restant le premier producteur de l'hexagone devant MBK.

La pratique et les pratiquants

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires

- [1 - Quelques grands traits](#)
- [2 - Ou pratique-t-on le VTT ?](#)
- [3 - Quand ? Sous quelle forme ?](#)
- [4 - Qui ?](#)
- [5 - Pourquoi ?](#)

1.2.1 QUELQUES GRANDS TRAITS

Le VTT garde un aspect sportif

On s'imagine que le VTT grimpe partout et facilement. Certes, les développements les plus petits assurent un coup de pédale léger. Mais le VTT sur un sentier étroit et sinueux reste un sport physique et technique.

Le VTT s'apparente à un loisir pour tous

Il suffit d'adapter son itinéraire à sa forme physique et à sa technique pour se faire plaisir en chemin plat ou en descente. Le VTT devient alors une activité pour tous, de tout âge, de tout gabarit, pourvu qu'on soit capable de monter sur un vélo.

Le VTT ne nécessite pas un long apprentissage

Même si la pratique et les conseils avisés améliorent le plaisir du pratiquant, l'accès à cette discipline n'a pas de barrière technique forte, puisqu'il suffit de savoir faire du vélo (apprentissage de l'enfance) pour s'essayer au Vélo Tout Terrain. Le système de changement de vitesse, sans cesse amélioré, en facilite encore l'accès.

1.2.2 OU PRATIQUE-T-ON LE VTT

Tout ce qui constitue le réseau des chemins ruraux français, des sentiers muletiers, des voiries forestières, en clair, toutes les voiries non revêtues peuvent constituer un lieu de pratique du Vélo Tout Terrain.

Si, au cours de son périple, quelques hectomètres de chaussée goudronnée ne rebuteront pas le vététiste (il appréciera parfois pour "récupérer"), une proportion trop importante de ce type de voirie, surtout si la circulation automobile y est dense, leur rendra la balade moins agréable. De même, si on affirme un peu facilement qu'un VTT passe partout, l'expérience démontre que l'étroitesse des chemins, l'instabilité du sol (pierres, sable, boue,...), des pentes trop fortes amènent plus ou moins rapidement les Vététistes à poser pied à terre, voire à porter leurs vélos- il est évident que technique et conditions physiques repoussent ces limites.

Le VTT est donc plutôt mieux adapté aux reliefs vallonnés, à la "montagne à vache", qu'à des secteurs où les dénivelées sont plus fortes - les reliefs alpins sont rebutants.

Dans les annexes techniques, nous trouverons une proposition de classification des circuits suivant le type de chemins empruntés.

1.2.3 QUAND ? SOUS QUELLE FORME ?

Seules des conditions atmosphériques extrêmes arrêtent le vététiste. Le pratiquant étant tout le temps en mouvement, même en descente, les sensations de froid sont donc très largement atténuées. Aussi, la saison du VTT est-elle, très longue, des premiers beaux jours à la fin de l'automne pour les plus nombreux ; tout l'hiver pour les mordus.

Les différentes formes de pratique peuvent s'apparenter au ski :

- Ski alpin et vn descente : nécessitant des infrastructures de remontées mécaniques ou de transport ; mêmes lieux de pratique : les sites alpins.
- Ski de fond et VTT loisirs : dans des zones de moyenne montagne en campagne ; moyen de découverte ou activité sportive.
- Ski de randonnée et VTT itinérant : activités itinérantes sur plusieurs jours nécessitant une préparation "logistique".
- Ski acrobatique et VTT Trial : recherche sur des espaces réduits des difficultés maximum.

1.2.4 QUI ?

Nous ne possédons qu'assez peu d'indications sur le combien. Une estimation d'un nombre de pratiquants peut être faite à partir de deux types d'indicateurs :

- le nombre de VTT vendus: plus de 3 millions,
- des enquêtes ponctuelles.

A Saint-Etienne, 4 % de la population totale en 1989, à Lyon, 9 % en 1990 ont pratiqué une fois le Vélo Tout Terrain.

Même si la possession d'un VTT n'implique pas obligatoirement une pratique en pleine nature, ces indicateurs concordent pour estimer à près de **4 millions**, le **nombre de personnes ayant pratiqué une fois le Vélo Tout Terrain hors site urbain**. Ceci constitue un nombre significatif de personnes, à priori, sensibilisées par cette activité.

Une enquête réalisée l'été 91 dans le Parc du Pilat peut donner quelques indications sur le "Qui ?" :

- **54 % des vététistes ont entre 25 et 40 ans**, les 18-25 ans représentant eux 27 % de la population enquêtée.
- Ce sont des employés (18 %), des étudiants (16 %), des cadres (16 %) et les professions libérales (9,5 %).
- **91 % d'entre eux** pratiquent d'autres sports, qui sont par ordre décroissant le ski, le jogging, le cyclisme et la randonnée pédestre.
- **On fait du VTT en groupe** (71,5 %) et le plus souvent entre amis (50 %).
- **59 % des pratiquants parcourent de 10 à 25 km par sortie**, soit une pratique à la journée ou à la 1/2 journée. Le Vélo Tout Terrain est une activité où le taux d'abandon est relativement faible (25 %). La clientèle des vététistes est donc fidèle (source Cahier d'Espaces n° 25, p 79).

Par conséquent, les effectifs des différents niveaux de pratiquants sont relativement équilibrés (20,9 % de débutants, 44,4 % de "moyens", 28,5 % de "bons", 6,3 % de "très bons" et compétiteurs) (source idem).

L'enquête du Parc du Pilat confirme ces constatations sur la population globale puisque 46 % des personnes interrogées indiquent qu'elles font régulièrement du VTT dans le Parc.

1.2.5 POURQUOI ?

Les pratiquants peuvent se classer dans la typologie suivante qui s'organise autour des **trois poles forts du VTT** :

- **le plaisir de la découverte**, moyen de se déplacer facilement en pleine nature,
- **le plaisir de la glisse**, par les sensations que procure le pilotage du vn,
- **le plaisir sportif**, pour se maintenir en forme ou pour se mesurer en compétition.

D'après l'enquête citée ci-dessus, la dimension première chez les pratiquants est la découverte : 56 % la cite en premier, contre 38 % pour la dimension sportive.

Même si la caractéristique du site du Parc du Pilat (moyenne montagne) valorise davantage cette dimension, il semble que cette préoccupation est largement associée aux sports de pleine nature.

Ainsi, à la question "*Pour vous, avec quelle intensité les mots suivants peuvent-ils être associés aux sports de pleine nature que vous faites ?*", les réponses sont les suivantes :

Nature	83
Liberté	82
Découverte	81
Evasion	77
Beauté du site	75
Plaisir	74
Emotion	73

Les pratiquants de VTT sont jeunes, d'un niveau social moyen à élevé, ils sont attirés par la dimension découverte de l'activité.

Nouveau sport ou mode

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires

Face à une courbe de croissance ayant la caractéristique d'une fonction exponentielle, il est aisé de prédire que le développement de l'activité et des ventes de VTT va un jour ralentir.

Cette évidence doit-elle nous conduire à conclure que le Vélo Tout Terrain est une mode ?

Plusieurs composantes fondamentales de cette pratique nous amènent à penser que le VTT n'est pas une mode.

- **Le segment de population** pour lequel la pratique est facilement accessible, est très large: toutes celles et tous ceux qui savent faire du vélo: de 7 à 77 ans,
- **L'accès au plaisir** de la découverte, de la glisse et ou du sport est très facile puisque, nous l'avons noté, il n'existe pas vraiment de barrière technique au VTT pour peu que l'on choisisse des itinéraires adaptés au niveau technique et physique de chacun,
- **Les lieux de pratique sont nombreux**, variés, sans équipement lourd et donc très souvent proches du pratiquant potentiel, y compris des plus grandes agglomérations de l'hexagone (des exemples non exhaustifs : la Vallée de Chevreuse pour Paris - les Maures, les Calanques pour Marseille - le Pilat, le Vercors pour Lyon - les Monts d'Arrée pour Brest ...). De plus, ces lieux n'apparaissent pas aux yeux des pratiquants comme des pis-aller, car entre autres, ils sont souvent le théâtre de compétitions renommées et prisées. Ceci confère une grande plasticité vis-à-vis du temps dont dispose le pratiquant éventuel.
- **C'est un loisir qui se pratique seul, entre amis ou en famille.** La proximité des lieux de pratique, l'absence de barrière technique permettent toutes les combinaisons de "manières" de pratiquer dans une même journée ou un même lieu: sortie sportive + sortie familiale + etc ... L'adjonction d'accessoires, type sièges enfants, facilite encore cette pratique familiale même avec des jeunes enfants.

- **Les sorties en VTT ne sont pas soumises à des conditions météorologiques spécifiques.**

Evidemment, un temps dégagé et ensoleillé amène un plaisir non négligeable, mais la pluie, le froid, voire la neige, ne sont pas des conditions rédibitoires face à des passions dévorantes :

Le parallèle souvent fait avec la planche à voile, pour les plus pessimistes, nous paraît tout-à-fait abusif pour cette pratique :

- le segment potentiel est plus étroit (savoir nager, absence de peur de l'eau),

- la barrière technique plus marquée nécessitant un apprentissage non négligeable,
- les lieux de pratique sont bien définis et moins nombreux (plans d'eau suffisamment vastes et accessibles),
- la pratique est exclusivement individuelle même si le reste de la famille est sur la plage "on planche à côté mais pas avec".
- des conditions météo précises sont requises (peu de vent pour le débutant, au-delà de Force 3 ou 4 pour les plus expérimentés).

Les ventes de VTT vont connaître une stagnation, voire une décroissance.

Par contre, de nombreux éléments nous permettent de conclure que le nombre de pratiquants ne va pas décroître - voire que la pratique nature-découverte va augmenter.

En effet, cette pratique s'ancre dans des aspirations fortes de nos contemporains (nature, découverte, individualisme, besoin d'espace) qui se concrétisent par un engagement exceptionnel pour ce type d'activité.

Les parcs et les VTT

[1 - Approche de l'impact du VTT sur les milieux naturels](#)

[2 - Cohabitation des pratiquants VTT avec les autres utilisateurs de l'espace naturel](#)

[3 - Cadre juridique](#)

[4 - Quelle attitude pour les parcs ?](#)

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires

[gestion](#)

[parc naturel régional](#)

[vélo tout terrain](#)

[organisation](#)

[impact](#)

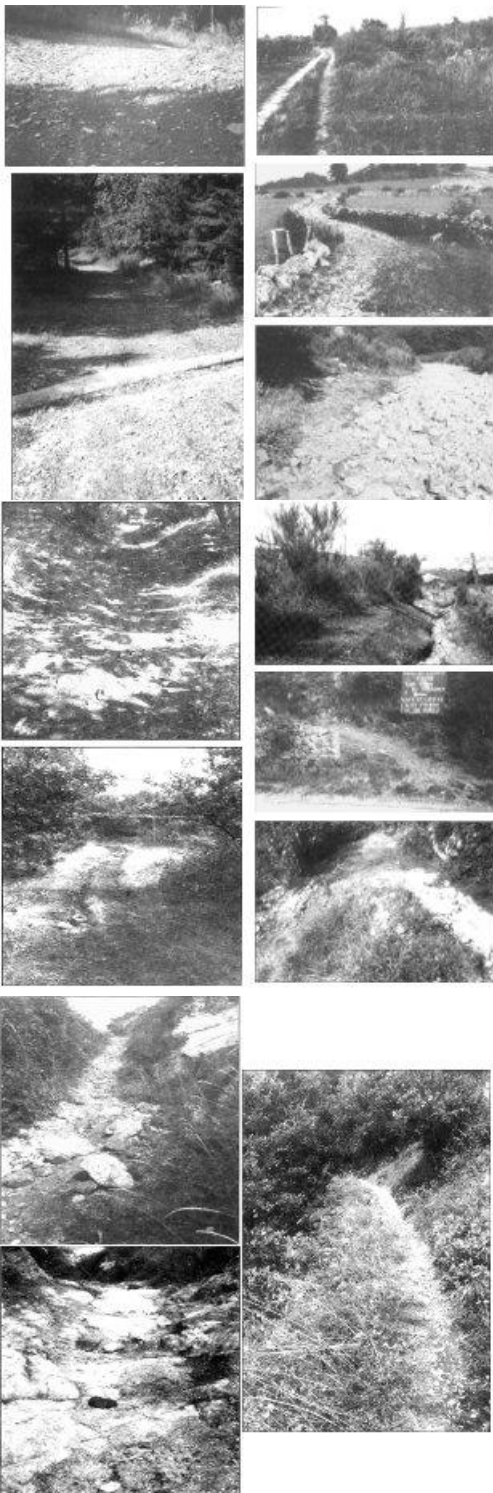


Parc naturel régional du Pilat

01/01/1993

Approche de l'impact du VTT sur les milieux naturels

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires



1. [L'érosion des sols](#)
2. [Pollution visuelle](#)
3. [Nuisance sonore](#)
4. [Impact sur la faune](#)
5. [Impact sur la flore](#)
6. [Pollution de l'eau](#)
7. [L'impact des aménagements](#)
8. [Essais de comparaison par rapport à d'autres activités utilisatrices de l'espace](#)

2.1.1 L'EROSION DES SOLS

L'impact du Vélo Tout Terrain, ou de toute autre forme de pratique, est à priori lié à deux types de facteurs :

- **Les différentes situations et différentes actions des pratiquants :**

Pour le VTT, nous vous en proposons 4 qui sont susceptibles d'avoir un impact: freinage, descente abrupte entraînant des dérapages, virages serrés, dévers.

- **Le type de voirie empruntée et son état :**

Nous en avons distingué 5 types : voies goudronnées ou empierrées, chemins forestiers entretenus, chemins agricoles ou forestiers larges mais peu entretenus, vieux chemins entre murets ou sentiers en état, sentiers muletiers (largeur < 50 cm).

Pour croiser ces différentes situations et ces différents types de voies, nous avons mené une campagne d'observation sur le terrain afin de constater les effets éventuels de la pratique du Vélo Tout Terrain.

Description des différentes actions du VTT :

- **Le freinage**, du débutant à l'expert, c'est la réaction pour l'arrêt, le ralentissement, Typologie des voiries empruntées la maîtrise de la vitesse ou l'appréhension d'un obstacle. Le bon freinage est obtenu par une bonne répartition entre le frein avant et le frein arrière: c'est la maîtrise parfaite du bon ralentissement. Le mauvais freinage est créé par l'utilisation brutale du frein arrière. Il augmente le phénomène d'arrachement.
- **Les descentes** abruptes où le besoin pressant de ne pas prendre trop de vitesse se fait sentir. Le dérapage est parfois inévitable, Il a lieu dans des endroits où le sol est d'autant plus sensible au ravinement par l'eau de pluie qu'il est en pente raide.
- **Virages serrés** suivant le niveau technique, les trajectoires sont diverses. L'entrée du virage est souvent plus marquée, puis dans le secteur du changement de direction, la trace s'élargit.
- **Dévers** : l'élément de difficulté le plus ardu à négocier, car il nécessite un équilibrage des masses sur la roue avant et arrière pour un bon appui et un angle du vélo par rapport à la pente. L'accrochage des pneumatiques est donc fort dans ces situations-là.

Typologie des voiries empruntées

TYPE	DESCRIPTION
A	Voie goudronnée, grand chemin revêtu ou empierré. Praticabilité : roulant grâce à sa largeur et à son revêtement.
B	Large chemin forestier, piste de terre, chemin d'exploitation. Praticabilité : bonne quant à la largeur, revêtement moins roulant (herbeux, caillouteux).
C	Chemin agricole ou forestier encore large (croisement de VTT possible), pouvant être herbeux, pierreux. Praticabilité : bonne à moyenne avec pièges parfois.
D	Vieux chemins entre murets, sentiers étroits, quelquefois encombrés (cailloux, racines), croisement difficile avec un autre VTT, encombrement latéral possible (branches, murets). Praticabilité : moyenne à difficile.
E	Sentier muletier, pédestre, bande de roulement très réduite. Encombrement latéral important (sentier surcreusé, genêts, bruyères...) Praticabilité : difficile

La sensibilité des voies aux différentes actions du VTT :

Une campagne de photos a été réalisée sur les circuits du Parc du Pilat pour illustrer les différentes situations que nous pourrions rencontrer.

A partir des observations des photos, nous tirons les conclusions suivantes :

- **Photos 1 - 2 - 3 - 4 - 5 :**

Nous n'observons pas d'impact majeur du vn sur ce type de voirie. La photo 5 illustre les phénomènes d'élargissement de chemin, les vététistes allant vers des cheminements plus faciles. Ces divagations sont liées à des zones humides, des zones de pierres, l'obstruction temporaire par des branches, troncs ou autres.

- **Photos 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 :**

Ce sont les secteurs recherchés par les amoureux du VTT. Les voies E sont les sentiers réservés à de bons pratiquants ; ces chemins prouvent que le VTT n'est pas uniquement du vélo. Certains pratiquants assidus passent avec aisance ces secteurs techniques.

- **Photos 6 - 7 :** La pente n'est pas suffisante pour que l'érosion démarre. On remarque simplement des zones d'élargissement.

- **Photos 8 - 9 - 10 - 11 - 12 :**

Dans un secteur où la pente est forte,

* soit (photos 9, 10, 11 et 12), on se trouve sur un ancien chemin, empierré ou taillé dans la roche et l'érosion a peu de prise.

* soit (photo 8), la sente s'est créée sur un sol meuble, alors la reprise d'érosion par le ruissellement est forte. Dans des zones de freinage ou de virages

serrés, les observations sont identiques.

- **Photo 13 :**

En situation de dévers, le passage des vn a tendance à consolider la sente.

2.1.2 POLLUTION VISUELLE

BALISAGE

- **Dans quelle mesure un balisage peut-il créer une pollution visuelle ?**

Il peut y avoir pollution si les balises ont une surface trop importante. Les préconisations de la Fédération Française de Randonnée Pédestre sont les suivantes: pour les sentiers de grandes randonnées, 2 traits de la cm x 2 cm espacés de 0,5 cm. La taille de la balise que nous préconisons est de 12 x 12 cm.

Il peut y avoir pollution visuelle si la densité de balisage est trop importante. Le code de balisage VTT prévoit une balise à chaque carrefour soit bien en deçà de la densité préconisée pour le pédestre (en dépassant une balise, voir la suivante).

En comparant au pédestre, le code de balisage VTT prévoit des balises plus importantes, mais moins nombreuses. On peut donc estimer que leur impact est comparable.

- **Doit-on réaliser un balisage supplémentaire et spécifique à l'activité ?**

Deux principes s'opposent :

- Un balisage commun à l'ensemble des pratiques de randonnées,
- Un balisage par type de randonnée.

Ce problème est traité cf : [annexe "Les balisages"](#).

SIGNALISATION ET PUBLICITÉ DES PRESTATAIRES

Le VTT est une activité nouvelle, des prestataires nouveaux (joueurs, centres VTT) se signalent, font de la publicité, etc ...

Des excès peuvent avoir lieu. L'application de la réglementation sur la signalisation dans les Parcs permet de limiter le phénomène (Loi sur la publicité de 1976 interdisant la publicité dans les Parcs).

MANIFESTATIONS

Randonnées sportives, compétitions de toutes sortes fleurissent. Dans ces épreuves où le plus souvent celui qui parcourt la distance tout terrain dans le minimum de temps remporte l'épreuve, le balisage est important: rubans, chaux vive, plaquettes, flèches en carton, autocollants, balises de chantier. Le travail préparatoire est valorisant, le nettoyage est plus fastidieux.

Ces regroupements de toutes sortes doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière, car ils sont, si le nettoyage n'est pas ou mal réalisé la cause de pollutions visuelles importantes et durables.

2.1.3 NUISANCE SONORE

Elle est nulle.

2.1.4 IMPACT SUR LA FAUNE

L'utilisation du VTT n'entraîne pas d'impacts spécifiques sur la faune, différents de ceux entraînés par d'autres utilisateurs du milieu naturel: pas de pollution de l'air, pas de bruit, le dérangement est donc comparable à d'autres randonnées non motorisées. Il convient donc de raisonner dans les mêmes termes en limitant éventuellement l'accès à certaines zones dans le temps et dans l'espace.

2.1.5 IMPACT SUR LA FLORE

Les passages successifs des VTT sur des chemins ayant tendance à être envahis par une végétation luxuriante, permettent le maintien d'une sente praticable.

Dans une pratique normale sur chemin, l'impact sur la flore est nulle. L'interdiction de sortir des sentiers prend ici toute sa signification.

2.1.6 POLLUTION DE L'EAU

Même dans les situations les plus caricaturales où les VTT sont immergés à l'occasion de chute dans un cours d'eau ou de "grand nettoyage" (pratique par ailleurs à proscrire absolument sous peine de compromettre la vie du vélo), les quantités de lubrifiant sur le vélo restent très faibles (huilage de la chaîne, quelques points graissés).

Ce type de pollution est nul ou négligeable.

2.1.7. L'IMPACT DES AMÉNAGEMENTS

LES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE

Une voirie est nécessaire à la pratique du Vélo Tout Terrain. De nombreux types de voies satisfont les créateurs de circuits Vélo Tout Terrain. Toutefois, certaines pratiques, ou les caractéristiques de certains sites, amènent les promoteurs de circuits à intervenir dans ce domaine.

Les sites type "Alpins" :

Le relief de ces sites amène des créations ou des projets de création de pistes plus faciles, ou assurant des jonctions, par exemple. L'impact est donc assimilable à celui créé par la voirie forestière.

Avant toute création, une évaluation des conséquences de ces aménagements est à faire.

Pistes de VTT descente :

Le VTT descente est en vogue. Il satisfait des amateurs de sensations fortes mais aussi les gérants de remontées mécaniques. De nombreux projets d'aménagement de pistes existent. Ils sont presque toujours liés à une station de ski alpin.

Les aménagements nécessaires sont au minimum des équipements de sécurité (matelas, filets, etc ...) ; le profil des reliefs est quelquefois modifié. Ex : Métabief, site des prochains championnats du monde, prévoit un budget de 500 000 F pour aménager la piste de descente.

On peut donc assimiler l'impact de cette pratique à celle du ski alpin: il peut être fort et nécessite également une évaluation préalable.

VTT Trial :

Au début marginale, cette pratique tend à se développer. Elle peut nécessiter des aménagements de site, mais si elle utilise le plus possible des éléments naturels, ses besoins d'espace sont très faibles. La situation de telles pistes est le plus souvent à proximité d'un prestataire de services liés au VTT (loueurs, moniteurs, etc ...).

Les aménagements n'ont donc que peu d'impact sur les milieux naturels. Par contre, il faut veiller à ce que cette pratique ne suscite pas un développement du hors-piste.

LE BALISAGE

La création d'itinéraires VTT s'accompagne le plus souvent d'un balisage. L'impact des balisages est essentiellement visuel. Gestion des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, application stricte des normes de balisage, soins apportés à la mise en place permettent sa diminution.

Quatre principes peuvent être adoptés dans cette optique :

- Pas de balisage type plaquette, sur des supports naturels (arbres, arbustes, etc),
- Les plaquettes de balisage à utiliser exclusivement sur des supports mis en place à cet effet : totem ou à la limite support existant non naturel,
- Une balise peinte, de faible dimension, bien réalisée, "sans bavure", fait très rapidement partie du paysage.
- Une balise s'inscrivant dans un carré de 120 mm de côté (cf. [éléments techniques en annexes](#)).

2.1.8 ESSAIS DE COMPARAISON PAR RAPPORT À D'AUTRES ACTIVITES UTILISATRICES DE L'ESPACE

Nous pouvons proposer la matrice d'impact suivante pour aider à comparer différentes activités.

En abscisse, l'on trouverait les points suivants :

- Erosion du sol
- Pollution de l'air
- Pollution de l'eau
- Nuisance sonore
- Pollution visuelle
- Impacts sur la faune
- Impacts sur la flore
- Impacts liés aux aménagements nécessaires : aménagements obligatoires pour faciliter la pratique: (ex. ski de piste, remontées mécaniques et piste).
- Consommation d'espace : la consommation d'espace est appréciée par la surface que l'activité s'approprie. Par exemple, une chasse privée est très consommatrice d'espace - les sports aériens (para, delta ...) très peu, aires d'arrivées et de départ - les randonneurs pas du tout.

Chacun de ces points est noté de 1 à 5 pour chaque activité analysée : de 1 (impact nul) à 5 (impact maximum).

MODE DE PENETRATION

		MODE DE PENETRATION									
		P a r D a e p l e n a t e	E n d u r o	T r i a l	T o u t - 4 t x e 4 r r a i n	C h a s s e u r	R a E n q d u o e n s t e r u e r s	R a P n e d d o e n s t e r u e r s	V T T	S K I D E F O N D	S K I D E P I S T E
Erosion du sol											

N A T U R E	Pollution de l'air																		
	Pollution de l'eau																		
	Nuisances sonores																		
D E S	Pollution visuelle																		
	Impact des aménagements																		
N U I S A N C E S	Consommation d'espace																		
	Impact sur la faune																		
	Impact sur la flore																		
	Coefficient de nuisance n/100																		
	Classement																		

En résumé et en conclusion :

- Sur les voies A, B, C, les passages V. T. T n'ont aucun impact, sauf des élargissements très limités dans des secteurs encombrés, mal drainés...
- Sur les voies D, E, des reprises d'érosion peuvent se faire, si la pente dans des secteurs granitiques est supérieure à 20 %.

Ces phénomènes d'érosion s'arrêtent rapidement sur les vieux chemins, par contre, ils deviennent importants si les sentiers sont récents et Mal stabilisés.

On peut traiter ce problème d'érosion de différentes manières :

- Limiter la pente du sentier par l'aménagement de lacets si c'est possible.
- Gérer l'écoulement de l'eau en évacuant l'eau de ruissellement, en particulier, avant les zones de plus fortes pentes (rigoles et drains).
- Changer provisoirement l'itinéraire pour éviter le sentier érodé.

Cohabitation des pratiquants VTT avec les autres utilisateurs de l'espace naturel

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires

Pour chacune des catégories traitées, nous avons procédé à des interviews d'acteurs, de leurs représentants ou de témoins privilégiés. Nous ne nous sommes pas attachés à décrire les problèmes liés à des comportements générateurs de conflits quelle que soit l'utilisation d'espace (non respect des clôtures, des prés de fauche, maraudage, pratique hors piste, etc ...) mais simplement les problèmes de cohabitation éventuelle dans une pratique normale de l'activité.

2.2.1 AVEC LES AGRICULTEURS

Le vétérinaire peut être un élément perturbateur fort pour certains troupeaux, en particulier les ovins.

Les itinéraires VTT doivent éviter les secteurs de pâtures. Une formation incitant les vétérinaires à mettre pied à terre dans ces situations doit être mise en

place.

2.2.2 AVEC LES FORESTIERS

La forêt est un espace d'accueil, de protection et de production. Ces trois préoccupations concourent à l'attitude des gestionnaires d'espaces forestiers et en particulier du plus important d'entre eux, l'Office National des Forêts (O.N.F.).

Les VTT sont assimilés dans le cadre réglementaire, à des véhicules; à ce titre, ils ne sont pas admis hors des voies communales ouvertes à la circulation publique. Le cas des layons forestiers reste, on le constate, un cas limite.

De manière plus concrète et plus positive, la création des itinéraires VTT en forêt soumise, paraît de nature à résoudre les problèmes liés à la protection de l'espace forestier comme milieu naturel productif (auto-limitation des zones traversées, maintien des VTT sur les itinéraires sans problème). A ce titre, la Direction Générale de l'O.N.F. met en avant les réalisations du Massif de l'Esterel par exemple. Toutefois, les risques d'accidents ne sont pas négligeables dans le cadre de chantiers forestiers où les abattages coupent souvent les voiries.

Signalisation du chantier et appel à la prudence du vététiste sont indispensables.

2.2.3 AVEC LES CHASSEURS

Sans évoquer la dimension protection de la faune déjà traitée, les problèmes de cohabitation chasseur-vététiste semblent pouvoir se poser à l'occasion des battues organisées. Le vététiste est un élément perturbateur, mais il peut aussi se trouver malencontreusement dans une ligne de tir ... !

Signalisation, rencontre, code de bonne conduite sont en mesure de régler ces problèmes, mais pas les conflits entre pro et anti-chasse !

2.2.4 AVEC LES RANDONNEURS PÉDESTRES

Après enquête sur plusieurs sites très fréquentés, nous n'avons pas relevé de cas d'accident. Les sites où la pratique du Vélo Tout Terrain est fortement développée et où les circuits sont balisés, en évitant les secteurs susceptibles de poser des problèmes de cohabitation, n'enregistrent pas de plainte de la part des randonneurs pédestres.

Les sites où ces deux pratiques semblent le plus mal cohabiter présentent en même temps deux caractéristiques :

- Inorganisation de la pratique du VTT, voire de la randonnée pédestre,
- Etroitesse des chemins.

La Fédération Française de Randonnée Pédestre n'a, elle-même, aucun a priori défavorable quant au VTT.

Offrir des itinéraires VTT et des itinéraires pédestres distincts évite les problèmes de cohabitation. Ils doivent être réalisés en adoptant les principes suivants :

- Itinéraires distincts dans les secteurs très fréquentés, quelle que soit la largeur du chemin,
- Itinéraires distincts si la voirie est très étroite et itinéraires VTT descendants.

2.2.5 RANDONNEURS ÉQUESTRES

Les problèmes sont les mêmes qu'avec les pédestres, mais il faut tenir compte des réactions parfois peu maîtrisables de la monture.

Pour éviter tout problème, il convient d'adopter les principes suivants :

- Pas de partie commune avec un itinéraire VTT descendant,
- Conseiller aux vététistes de descendre de vélo dans tous les cas de croisement.
-

La pratique du VTT paraît être compatible avec les autres utilisations de l'espace, professionnelles ou non.

Les problèmes éventuels ont donc, dans tous les cas, été réglés par l'organisation de la pratique.

Un complément informatif dans un code de bonne conduite largement diffusé évitera les cas limités (troupeaux, chantier d'abattage, battues organisées, voies descendantes,...).

Cadre juridique

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires

2.3.1. CIRCULATION DES VTT

Catégories de voies	Propriétaires	Domaine	Circulation de véhicules
Route Nationale Route départementale	Etat Département	Public	Autorisée

Route communale	Commune	Public Public	Autorisée Autorisée
Chemin rural (y compris chemin dans forêts soumises au régime forestier)	Commune	Privé	Autorisée
"Layon" forestier	Etat Commune, Collectivité Publique	Privé	Interdite (*)
Chemin d'exploitation	Etat Commune, Collectivité Publique	Privé	Interdite (*)
Chemin privé	Particulier	Privé	Interdite (*)
Servitude littorale	Variable	Privé	Interdite

Pratique du VTT Cas général	Législation	Réglementation
Autorisée Autorisée Autorisée	Code de la route	
Autorisée	Code des communes L 161-1 Code rural	Limitation de la pratique Loi 91-2 du 3/01/91, sous réserve de matérialisation de l'interdiction
Interdite (*)	Code Forestier	Article R 331-3
Interdite (*)	Code Rural	
Interdite (*)	Code Rural Code Civil	
Interdite	Code de l'urbanisme L 160-1	Passage piéton <u>exclusivement</u>

* Possibilité d'utilisation par convention avec le propriétaire du chemin.

2.3.2 PÉRENNITÉ DES ITINÉRAIRES

L'inscription des itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.), assure leur pérennité et leur continuité: cette inscription crée l'obligation de prévoir des itinéraires de remplacement en cas de vente ou d'abandon de chemin. Une délibération de la commune est nécessaire pour cette inscription.

Des conventions peuvent également être établies pour l'utilisation de chemins privés. Ces chemins peuvent être également inscrits au P.D.I.P.R.

Les départements peuvent instituer une taxe des espaces naturels sensibles. Son produit peut être utilisé pour l'acquisition, la gestion et l'aménagement de chemins inscrits au P.D.I.P.R.

2.3.3 RESPONSABILITÉS DES MAIRES ET DES AMENAGEURS DE CIRCUITS

Le Maire doit, sur sa commune, veiller à la sécurité des biens et des personnes (Code des Communes Art. L 131-2).

Les chemins ruraux ne font pas partie des dépenses obligatoires des communes, elles n'ont pas obligation d'entretien.

En cas d'accident, la responsabilité du Maire ne pourra être engagée que si la preuve d'une faute est apportée à la lumière de ces deux principes.

De fait, le balisage, l'indication de la possibilité de randonner sur un chemin rural, laisse supposer que la pratique y est possible.

On peut donc conclure que la responsabilité du Maire et de l'Aménageur peut être impliquée, mais dans la pratique, aucune jurisprudence ayant conclu dans ce sens n'existe à ce jour. L'inscription au P.D.I.P.R engage les responsabilités du département, de la commune et de l'aménageur, suivant les conventions signées entre les parties.

Quelle attitude pour les parcs ?

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires

1 - [Protéger et développer](#)

2 - [Trois exemples de prise de position de parcs naturels](#)

2.4.1 PROTEGER ET DEVELOPPER

A travers ce tableau de synthèse, nous proposons une grille d'analyse.

PROTEGER QUOI ?	POURQUOI ? COMMENT ?
<p>• Les zones protégées</p> <p>(Réserves arrêtés de biotope, réserve de chasse, etc) les zones sensibles (ZNIEFF, ...) et trop fragiles pour supporter une fréquentation supplémentaire</p>	<p>- Interdiction à travers des réglementations spécifiques par la prise d'arrêtés préfectoraux ou municipaux. Le Parc doit coordonner la rédaction de cette réglementation. C'est efficace si l'on possède les moyens de surveillance correspondants, sachant que l'interdit peut produire un effet induit contraire au but recherché (effet de curiosité).</p> <p>- Proposer des circuits évitant ces secteurs.</p>
<p>• Les sols</p>	<p>- Proscrire la pratique hors piste en informant à travers un code de bonne conduite, en formant les accompagnateurs, les prestataires.</p>
<p>• Les paysages</p>	<p>- En limitant les aménagements de voirie, en particulier ceux nécessaires à la descente VTT, mais aussi les accessoires de protection,</p> <p>- En limitant le balisage définitif (taille des balises : maxi carré de 120 mm x 120 mm et une balise dans chaque carrefour),</p> <p>- En veillant à l'élimination immédiate des balisages temporaires,</p> <p>- En faisant respecter la loi sur la publicité, les enseignes et préenseignes.</p>
<p>• Les voiries ou chemins</p>	<p>- Si la pente est supérieure à 20 %, prévoir impérativement l'évacuation de l'eau de</p>

	<p>ruissellement,</p> <ul style="list-style-type: none"> - En entretenant régulièrement les secteurs menacés d'érosion par des petits aménagements
<p>• Les autres utilisateurs de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les agriculteurs - Les autres randonneurs - Les chasseurs, les forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Proscrire la pratique hors chemin, - Eviter les secteurs d'estive, en particulier ceux où pâturent des ovins, et veiller à ne pas effrayer les animaux. - Séparer le flux en proposant des circuits différenciés, en particulier dans les passages étroits, d'autant plus sensibles si les vététistes descendent sans bruit. - Faciliter l'information des uns et des autres à l'occasion des chantiers d'abattage ou des battues
<p>• L'image d'un territoire</p> <p>Si le VTT apparaît comme un élément trop perturbant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En interdisant totalement la pratique, ce qui est le cas des Parcs Nationaux
DEVELOPPER QUOI ?	POURQUOI ? COMMENT ?
<p>• Des réseaux de sentiers qui avaient perdu toute fonction et donc contribuer à les maintenir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En créant des circuits et en les entretenant - En les inscrivant au P.D.I.P.R.
<p>• L'envie de découvrir les milieux naturels et humains traversés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En les mettant en valeur à travers la signalétique ou des documents d'accompagnement
<p>• L'économie locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - loueurs de VTT - prestataires d'hébergement - accompagnateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - En liant services et circuits ; en cherchant les complémentarités entre les activités d'hiver, puisque, dès la fonte des neiges, la pratique du VTT est possible
<p>• L'offre touristique locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En créant ou renforçant une activité de loisirs qui concoure à l'offre globale d'un site touristique
<p>• L'image d'un territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En profitant de la dimension actuelle de cette pratique pour affirmer le dynamisme de la région.

2.4.2 TROIS EXEMPLES DE PRISE DE POSITION DE PARCS NATURELS

LE PARC NATIONAL DES ECRINS :

L'interdiction

Le décret de création du Parc interdit la circulation de tous véhicules ; en conséquence, le Parc National des Ecrins estime que la pratique du VTT est interdite en zone centrale.

Deux arguments supplémentaires justifient cette attitude :

- L'incompatibilité avec la fréquentation pédestre,
- La dégradation que pourraient occasionner les divagations hors sentiers.

Aucune étude technique préalable n'a été réalisée.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES :

Le suivi et l'encadrement du développement

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges donne un cadre général à la création de circuits VTT ; cadre formalisé dans un document de synthèse.

Ce document, diffusé auprès de partenaires locaux, indique l'état du développement du VTT et les problèmes éventuellement posés, une demande-type permettant la création de circuits, une charte pour la création des circuits et les principes de numérotation et de balisage.

Si un site entre dans cette démarche, le Parc prend à sa charge :

- Un soutien technique portant sur la création des circuits (reconnaissance et descriptif avec un point découverte),
- Une participation financière à la réalisation du balisage (fourniture du matériel de signalétique),
- La promotion, (par l'édition des documents) et la mise en place de panneaux de départ.

Cette prise de position, bien que dynamique, tend donc à donner la marque Parc à certains circuits, mais n'a pas vocation à créer un produit VTT cohérent sur le territoire du Parc, sous sa responsabilité (accentuée par la non-implication du Parc dans l'entretien des circuits).

Il a le mérite d'obtenir une forte implication des partenaires locaux, positive ou négative, dans un secteur où le Club Vosgien a réalisé un travail considérable d'entretien et de balisage.

Il a l'inconvénient de ne pas mettre le Parc en position de leader dans ce domaine, Parc qui de ce fait ne peut pas gérer au mieux les politiques d'aménagement et de communication.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT :

La mise en place d'une offre structurée

Ici, c'est le Parc lui-même qui a défini à priori ce qu'étaient les itinéraires Vélo Tout Terrain du Parc du Pilat, à travers l'élaboration d'un cahier des charges. Une fois établi, il a été traduit sur le terrain en itinéraires.

Le Parc s'est alors tourné vers les communes et autres prestataires locaux pour consultation et amendements éventuels. A cette occasion, le Parc leur proposait également la création d'itinéraires locaux jouant le rôle de parcours d'initiation.

Après accord de l'ensemble des parties, le Parc a pris à sa charge le balisage, la signalétique, les documents d'accompagnement pour l'ensemble des circuits (itinéraires du Parc et circuits d'initiation des communes), et l'entretien des circuits du Parc.

L'intérêt de cette démarche réside dans la cohérence globale donnée aux réalisations et la rapidité de la réalisation puisque les autres partenaires interviennent en consultation. La communication VTT dans le Parc est également facilitée et renforcée puisqu'il y a un seul émetteur.

L'inconvénient essentiel se situe dans la responsabilité liée à l'entretien, puisqu'un seul partenaire s'y est engagé et qu'il n'y a pas d'effet démultiplicateur.

Nous avons identifié trois grands types d'options choisies par les Parcs par rapport à l'activité Vélo Tout Terrain.

Leur description ne revêt aucun jugement de valeur, et n'a donc pas valeur prescriptive.

Le choix d'une de ces options devra faire l'objet d'une réflexion préalable. Le chapitre 3 a pour objectif d'aider à définir les stratégies de chacun.

La maîtrise de l'offre par les Parcs est donc recommandée dans les secteurs fragiles du Parc. Elle évite des propositions d'opérateurs extérieurs (Ex: des éditeurs de topo-guide), qui obligeront par la suite à réglementer la pratique par l'intermédiaire d'arrêtés municipaux.

Vers une démarche produit touristique

Nous l'avons vu, pour l'essentiel le Vélo Tout Terrain est une activité à la journée ou à la 1/2 journée. Il s'adresse à des personnes plutôt jeunes, car l'activité est assez sportive. Des pratiques nouvelles peuvent voir le jour, en particulier le VTT descente dans des sites équipés de remontées mécaniques, et le VTT Trial pour acquérir la technique ou pour les "accros" de la maniabilité.

La randonnée itinérante en Vélo Tout Terrain est encore assez marginale, mais apparaît comme en progression.

Les motivations des pratiquants se centrent, comme pour beaucoup d'activité de pleine nature sur des concepts de liberté, de découverte, d'évasion.

La première pierre pour une démarche de développement du Vélo Tout Terrain est donc la création d'itinéraires journée ou 1/2 journée.

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires
[gestion](#)
[parc naturel régional](#)
[vélo tout terrain](#)
[organisation](#)
[circuit touristique](#)



Parc naturel régional du Pilat
01/01/1993

Comment créer des circuits VTT journée ou 1/2 journée

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires

3.1.1 NOUVEAUX CIRCUITS OU UTILISATION DE L'EXISTANT

On peut examiner cette préoccupation suivant plusieurs points de vue :

- Le point de vue de l'utilisateur VTT : Confirmés ou débutants, les vététistes apprécient des circuits réalisés en fonction de leur pratique: longueur, difficulté, voirie adaptée au VTT.
- Le point de vue de l'aménageur : Des circuits spécifiques permettent de mieux gérer plusieurs formes de randonnées sur un territoire, mais à l'inverse, cette création induit des coûts supplémentaires (création et entretien). Cela complique également la gestion des balisages.
- Le point de vue des autres utilisateurs : Ils vont être sensibles à la multiplication des balisages, mais ils vont également être sensibles à des problèmes de cohabitation sur des sentiers étroits par exemple.

On peut conclure :

La création d'itinéraires spécifiques au VTT n'est pas indispensable dans les secteurs où la fréquentation est faible et où les chemins permettent des croisements faciles. Si quelques points posent des difficultés, il est possible de les régler par une signalisation et des indications spécifiques (ex : proposer un itinéraire de remplacement pour les VTT).

La création d'itinéraires spécifiques au VTT est obligatoire dans les secteurs où la fréquentation randonneurs est forte. Cette création permet alors de gérer au mieux les problèmes de cohabitation et d'entretien d'itinéraires.

Beaucoup de Parcs possèdent des portions de territoire où la gestion de la fréquentation des randonneurs est indispensable. La création d'itinéraires VTT peut être un élément de réponse à cette problématique.

3.1.2 LA DÉMARCHE DE CREATION DE CIRCUITS VTT BALISES DANS UN PARC

Nous vous proposons une approche chronologique qui vous aidera dans une démarche de création de circuit :

• 1^{ère} étape :

Définition des secteurs sur lesquels il n'est pas souhaitable de tracer des circuits. On évitera les zones sensibles (aspect environnemental, cohabitation avec les autres activités, ...). Cette première étape peut se traduire par une cartographie.

• 2^{ème} étape :

Etablir un cahier des charges précis et écrit sur le contenu de ces circuits. Les points fondamentaux sont les suivants :

- Privilégier la dimension découverte des itinéraires,
- Tenir compte de l'implantation des prestataires locaux,
- Gérer la cohabitation avec les autres formes de randonnées,
- Créer des circuits en marguerite qui ne se recoupent pas, dont l'organisation des points de départ évite la surfréquentation. Ces points de départ devront présenter une aire de stationnement.

• 3^{ème} étape :

Réaliser un premier tracé des itinéraires et les reconnaître.

- 4^{ème} étape :

Evaluer les problèmes de voirie vis-à-vis de leur statut, voie publique ou privée, ouverte ou non à la circulation; mais aussi vis-à-vis de leur état, fragilité, embroussalement, drainage, ...

- 5^{ème} étape :

Arrêter le tracé des différents itinéraires et obtenir une délibération des communes pour inscription au P.D.I.P.R. et les autorisations des propriétaires privés éventuellement.

- 6^{ème} étape :

Décrire ces itinéraires, à la fois sur un plan technique, mais aussi sur un aspect découverte.

- 7^{ème} étape :

Mettre en place le balisage, panneaux de départ. Notons que la pose de panneaux est le premier élément qui matérialise l'existence d'un circuit. Editer un topo-guide et diffuser un code de bonne conduite.

- 8^{ème} étape : Organiser l'entretien de ces itinéraires.

N.B. : Les différentes étapes sont décrites dans le détail dans les annexes du guide.

La place du VTT dans une démarche de développement touristique

[Identifiez-vous](#) pour poster des commentaires

L'activité Vélo Tout Terrain peut concourir de manière différente au développement touristique d'un Parc :

- [C'est une diversification des activités d'un site.](#)

- [C'est un produit en tant que tel, le VTT constitue alors l'élément déterminant dans le choix de la destination séjour,](#)

- [C'est la base d'un forfait touristique.](#)

3.2.1 L'ELEMENT QE DIVERSIFICATION DES ACTIVITES D'UN SITE

- Où ?

Sur des espaces où une demande en activité existe :

- Soit pour une clientèle séjour déjà en place (Ex. : une station),

- Soit pour une clientèle de proximité à la recherche de loisirs (Ex. : proximité de métropole régionale).

- Pour qui ?

Nous trouverons une forte proportion de non initiés à la pratique qui désireront faire une première découverte. Toutefois, et c'est peut être plus vrai dans la clientèle de proximité, les initiés au vn existent et leur proportion augmente au fil des années.

- Comment ?

En proposant une gamme complète d'itinéraires sur le plan des difficultés, itinéraires liés à des services spécifiques au VTT.

L'objectif est de satisfaire toutes les formes de demandes: locations de VTT (débutant), entretien du matériel (initié), accompagnement (groupe) et hébergement courts séjours (augmentation de la durée des séjours dans un site de proximité).

- Avec quels objectifs ?

On maintient le degré d'attractivité du lieu de séjour, on gère la pression éventuelle de population proche, on conforte des prestataires locaux sur ce nouveau créneau d'activité qui complète d'autres activités (Ex. complément été-hiver ski-VTT).

- Les points fondamentaux :

L'information du public sur le site ou à proximité doit être fiable et actualisée. Les circuits doivent être parfaitement entretenus, en particulier les plus faciles car ils s'adressent à des non initiés. Les services annexes doivent être suivis et de qualité, ils sont l'élément fondamental de la fidélisation des clients sur le site ou sur l'activité. Ces services peuvent faire l'objet de la mise en route de charte de qualité.

- Avec quelle chance de succès ?

Les chances de succès sont liées à la qualité des prestations proposées, à l'importance du bassin de clientèle. La qualité des prestations est aussi une assurance contre la diminution probable de l'engouement pour le VTT. Les sites les moins opérationnels seront alors les plus touchés.

3.2.2 L'ELEMENT FONDAMENTAL D'UNE DESTINATION SEJOUR

Le VTT peut devenir ce vecteur de deux manières :

- Par la connaissance et la reconnaissance d'un site comme Un "site-phare" incontournable.
- Le VTT devient le support d'une randonnée itinérante.

Création d'un "Site-phare" VTT

• Où ?

Sur un site dont le relief et l'environnement créent toutes les conditions objectives optimales pour cette pratique. Deux options sont possibles: VTT descente ou VTT sport randonnée découverte. Pour le VTT descente, les implications en terme d'équipement (remontées mécaniques obligatoires) et surtout d'aménagements annexes (voiries, accessoires de protection, ...) nous semblent difficilement compatibles avec l'image des Parcs Naturels. Dans la deuxième hypothèse, il est quasi obligatoire de se situer dans des secteurs montagneux, pour bien "coller" à l'image du Vélo Tout Terrain. Le développement de site dans le Massif Central ou sur le littoral est possible.

• Pour qui ?

Le site doit convenir à une pratique d'initiés; ils constituent la cible de clientèle prioritaire. Leur indice de satisfaction doit être fort, ils deviennent alors des prescripteurs efficaces. Ils amènent sur le site d'autres types de pratiquants, habituels ou occasionnels qui induisent une activité en volume plus importante.

• Comment ?

On ne peut devenir un site incontournable sans des réalisations uniquement consacrées à cette pratique. La gamme d'itinéraires doit donc être complète en mettant en avant des circuits en quantité et qualité qui rendent le site comme incontournable et exceptionnel. Une grande variété dans les difficultés et dans l'espace peut en faire un lieu qui sort effectivement de l'ordinaire. Même si les aspects techniques sont très présents, ils ne doivent pas occulter la dimension découverte de l'activité qui est le point commun à l'ensemble des pratiquants. Chaque itinéraire proposé doit être l'occasion d'une ou de découvertes: on ne fait pas du VTT uniquement pour faire du VTT, quel que soit le niveau de pratique, cela reste un moyen de détente et de découverte.

• Les points fondamentaux

Une communication forte et cohérente autour de ce thème est indispensable. Cette politique doit s'attacher avant tout à mobiliser les médias spécialisés. La venue d'un public d'initiés indispensable à la connaissance et la reconnaissance du site, est fortement conditionnée par ces relais. La création d'événements d'envergure facilite l'accès à ces supports. Ces actions de communication seront relayées efficacement par tout ce qui facilite l'accès au site en amont du séjour programmé.

• Avec quels objectifs ?

L'objectif est double :

Tout d'abord, il est d'augmenter le chiffre d'affaire tourisme d'une région (taux de remplissage supérieur des prestataires locaux très directement liés au VTT confortés par l'apport nouveau de clientèle attachée à cette pratique) , mais il peut être aussi d'augmenter la notoriété d'une région ou (et) qualifier son image.

• Avec quelle chance de succès ?

Les moyens nécessaires à ce type de démarche sont de plus en plus importants. On assiste actuellement à une escalade dans les initiatives développées pour réaliser cet objectif :

- A Métabief, création ex nihilo d'un centre VTT à vocation d'entraînement.

- Topo-guides de plus en plus élaborés et luxueux (ex. topo-guide du Jura).

- Augmentation très importante des budgets nécessaires à l'organisation de compétitions (ex. pour une Manche de Championnat de France en 1992, le site d'accueil devait déboursier 250 000 F !).

Il convient donc d'être prudent avant de se donner comme objectif un tel positionnement.

Le VTT support de randonnée itinérante :

• Où ?

Cette pratique convient bien à toutes les régions possédant un réseau dense de chemins, balisés ou non, agréables, faciles d'accès pour des vététistes en situation d'itinérance, c'est-à-dire, dans une pratique de plusieurs jours, avec un minimum de chargement.

Les reliefs trop escarpés, induisant de trop fortes dénivelées, gravis sur des sentiers trop étroits, trop caillouteux, trop peu rou lants sont à proscrire.

Il est nécessaire également de s'appuyer sur un réseau d'hébergements susceptibles de satisfaire ces adeptes: gîte d'étape, hôtellerie rurale de caractère ou pour les plus " purs et durs" camping.

• Pour qui ?

La cible est ici une clientèle type randonnée ayant un minimum de pratique Vélo Tout Terrain.

Vu le profil des pratiquants, l'évolution de leur niveau, ce segment de clientèle, jusque-là réduit en terme d'effectif, est certainement appelé à se développer de manière significative. L'importance de ce développement dépend sans doute de la capacité des petites régions à faire des propositions attractives et adaptées.

• Comment ?

S'agissant d'un public relativement initié, il ne nous paraît pas opportun de créer de toute pièce des itinéraires VTT type GR ou PR, avec un balisage spécifique.

Nous préconisons la création de topo décrivant ces itinéraires ; ces descriptifs s'appuyant sur des balisages existants (pédestres, équestres, VTT), ou sur l'utilisation d'une cartographie adaptée.

Cette préconisation s'appuie sur plusieurs arguments :

- La pratique du VTT en randonnée nécessite des itinéraires bien adaptés excluant en particulier toutes les parties trop techniques (le vététiste est chargé, il randonne sur plusieurs jours).

- Il ne peut pas se satisfaire des GR ni d'une combinaison d'itinéraires VTT. Quel que soit l'itinéraire de base, on est donc amené à proposer des variantes pour éviter les passages trop difficiles, variantes empruntant des voiries forestières, voire des voies revêtues. On peut même imaginer plusieurs variantes reliant un point à un autre, permettant ainsi d'offrir plusieurs gammes de difficultés ou plusieurs centres d'intérêts de découverte.

L'expérience montre que ce type de combinaison satisfait totalement les pratiquants du VTT en itinérance ; leurs attentes sont alors relativement proches du tourisme à bicyclette.

Le Topo d'accompagnement décrit l'itinéraire et ses différentes variantes ...

• Les points fondamentaux

Le produit repose sur trois points fondamentaux :

- La conception d'étape alliant intérêt "touristique" et adaptation à la pratique,
- La qualité des hébergements rencontrés,
- La qualité du document décrivant l'itinéraire à emprunter.

Ces hébergements devront pouvoir proposer une gamme de services périphériques allant du stock de pièces détachées vélo jusqu'au transfert de bagages. On peut admettre qu'il faut prévoir des étapes de 25 à 35 km, suivant les types de parcours, étapes qui sont d'un accès facile à tout pratiquant.

• Avec quel objectif ?

L'intérêt d'une telle proposition est double. Il réside à la fois dans l'apport d'une nouvelle clientèle vers les hébergements randonneurs d'une région, c'est réellement une activité découverte d'une petite région à travers une activité qui peut valoriser des secteurs où la randonnée à pied peut paraître monotone et sans intérêt.

Mais aussi, cette forme d'itinéraires introduit beaucoup plus de souplesse dans la conception des étapes : 5 km de plus en vélo pour atteindre un hébergement ou un site très intéressant c'est possible, à pied c'est souvent rédhibitoire.

• Avec quelle chance de succès ?

La proposition d'une gamme variée d'hébergements le long de ces itinéraires est aussi une garantie de succès; On élargit ainsi les types de clientèle possibles. Notons que ce type de proposition induit des investissements très limités: pas d'aménagement, pas de balisage. Le gain en terme d'augmentation des séjours peut donc être significatif.

3.2.3 L'ÉLÉMENT ESSENTIEL D'UN FORFAIT TOURISTIQUE

Il apparaît très difficile de commercialiser des séjours forfaitisés s'appuyant fortement sur la pratique du vn. Beaucoup d'initiatives ont été prises en la matière, très peu se sont concrétisées par une vente significative. Si certains échecs sont à mettre sur le compte d'un manque de professionnalisme, des exemples existent démontrant le contraire (catalogue New Way,...)

Actuellement, les seules réussites en la matière sont :

- Le développement d'une activité vn dans le cadre de séminaire,
- Quelques commercialisations réussies par des prestataires ayant une forte image sportive (Ex. UCPA),
- La réalisation des séjours liés à des événements compétitions (Roc d'Azur, Rallye des Moniteurs,...) ou des stages de formation.

La place du Vélo Tout Terrain dans une démarche de développement touristique peut être significative dans deux cas :

- En diversifiant les activités d'un site ayant déjà un potentiel client significatif (station touristique ou clientèle de proximité).
- En proposant une autre forme de randonnée itinérante.

Dans les deux cas ce développement paraît relativement aisé car il s'appuie sur des éléments existants que l'on conforte ou que l'on développe (loueurs de vélo, hébergeurs, etc ...).

Devenir un site-phare, et donc une des destinations séjours des pratiquants initiés, ou mettre en marche des forfaits touristiques construits autour du VTT paraît être moins du domaine des parcs. Les conditions de réussite sont de plus très aléatoires.